

GAMBO Advisory

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital social de 1000 euros

Siège social : 19 avenue de Bois Luzy 13012 MARSEILLE

951 486 521 RCS MARSEILLE

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 1er janvier 2026

Le 1er janvier 2026, à 10h00, au siège social de la société,

Monsieur Soleiman Lharoui, associé unique de la société GAMBO Advisory, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1000 euros, ayant son siège social au 19 avenue de Bois Luzy 13012 MARSEILLE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 951 486 521, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Modification de l'objet social ;
- Mise à jour des statuts ;
- Modification de la dénomination sociale ;
- Mise à jour corrélative des statuts ;
- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société en supprimant l'activité de "Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (hors activité réglementée), notamment dans le domaine du digital; Apport d'affaires; Gestion de projets et formation non réglementée dans les domaines précités" et en ajoutant l'activité de "holding passive".

Deuxième décision

L'associé unique, en conséquence de la décision de modification de l'objet social adoptée sous la décision précédente, décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"Article 2 – OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

holding passive ;

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe."

Le reste de l'article reste sans changement.

Troisième décision

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société pour adopter celle de « 707 Capital » à compter du 1er janvier 2026.

Quatrième décision

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

"Article 3 - DENOMINATION

La dénomination de la société est : 707 Capital.

Le reste de l'article reste sans changement."

Cinquième décision

L'associé unique décide de transférer le siège social du 19 avenue de Bois Luzy 13012 MARSEILLE au 37 Boulevard de Gaillard 13012 MARSEILLE, à compter du 1er janvier 2026.

Sixième décision

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

"Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 37 Boulevard de Gaillard 13012 MARSEILLE.

Le reste de l'article reste sans changement."

Septième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.